



Démantèlement du barrage de Blois

LE PROJET

- **Mots clés** : Barrage, poissons grands migrateurs, continuité écologique.
- **Localisation** : Région Centre – Département Loir-et-Cher – Communes de Vineuil et La Chaussée-Saint-Victor.
- **Maître d'ouvrage** : Conseil général de Loir-et-Cher.
- **Partenaires** : SOGREAH, Éco Stratégie, ASTERIE, SETI et DDT 41.
- **Contact** : www.le-loir-et-cher.fr – tél. : 02 54 58 41 41.
- **Financeurs** : AELB, Conseil régional Centre, FEDER Loire.
- **Linéaire sur lequel a porté l'action** : 327 mètres (largeur de l'ouvrage).
- **Période de réalisation de l'action** : Juin 2009 à novembre 2009.
- **Milieu** : Cours d'eau.
- **Montant total pour l'action** : 1 071 842,23 €.



► Un des derniers obstacles aux migrations des poissons sur la Loire depuis l'estuaire

Situé à cheval sur les communes de La Chaussée-Saint-Victor, en rive droite, et de Vineuil en rive gauche, le barrage de Blois a été mis en service en 1970 avec pour vocation de créer un plan d'eau de loisirs (environ 200 hectares) à l'amont. Les vannes du barrage étaient relevées du deuxième samedi de juin au dernier dimanche d'octobre, permettant ainsi des activités nautiques pendant la période estivale mais engendrant un obstacle à la remontée des poissons migrateurs tant à la montaison qu'à la dévalaison. Cet ouvrage était d'ailleurs considéré à l'époque par les experts comme le premier obstacle majeur rencontré depuis l'estuaire, pour l'ensemble des espèces de poissons migrateurs du bassin de la Loire. Une passe à poissons existait en rive droite, mais elle était non fonctionnelle. Celle de la rive gauche n'a jamais été réalisée.

D'une longueur de 327 mètres, ce barrage est constitué d'un radier en béton armé de 12,20 mètres de large, surmonté de sept piles et limité par deux rideaux de palplanches cloisonnés transversalement.

Il se situe dans plusieurs espaces naturels sensibles inventoriés :

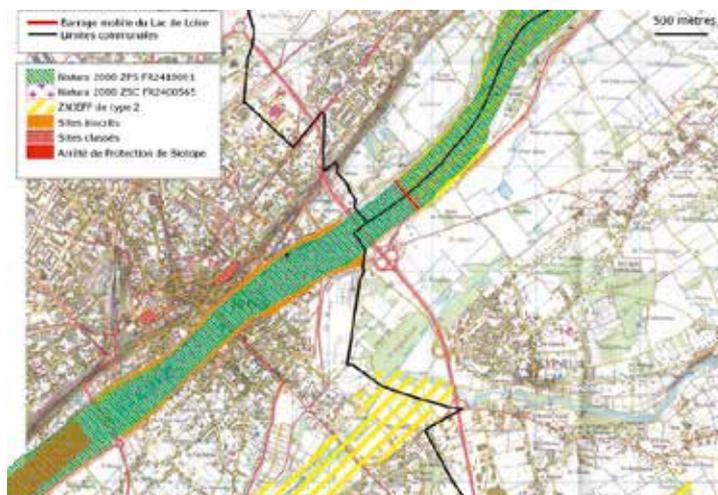
- ZNIEFF n° 240006401 de type 2 « Vallée de la Loire de la Chaussée-Saint-Victor à Muides », pour la richesse exceptionnelle de la flore et de l'avifaune migratrice hivernante ;
- Patrimoine mondial classé par l'Unesco le 30 novembre 2000 ;
- Natura 2000 : zone spéciale de conservation n° FR2400565 « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers ».

► Supprimer le barrage pour rendre au fleuve sa liberté

Cet obstacle avait été identifié comme l'un des points stratégiques à traiter en priorité dans le cadre du plan Loire grandeur nature (plan de gestion des poissons migrateurs 2003-2007). L'ouvrage qui souffrait d'un défaut d'entretien était de plus vétuste, très coûteux et non rentable. D'après les experts du Conseil supérieur de la pêche, aucune solution technique n'était envisageable. Le collectif « l'avenir du fleuve se construit sans barrage » s'était alors opposé au renouvellement de la concession accordée au Conseil général du Loir-et-Cher, gestionnaire du barrage, et qui arrivait à son terme le 17 avril 2005. L'arrêté préfectoral du 14 avril 2005 a ordonné la remise en état du site et le maintien des vannes en position effacée jusqu'aux travaux de démantèlement.

Dans ce contexte, la déconstruction du barrage, envisagée dès 2005, avait trois objectifs :

- rendre à la Loire sa vocation de fleuve libre ;
- rétablir les conditions d'écoulement optimal ;
- restaurer la continuité écologique pour le retour des poissons grands migrateurs.



Localisation des espaces naturels sensibles inventoriés à proximité du barrage de Blois.

Opérations mises en œuvre

En 2005, la préfecture ordonne la mise en sécurité immédiate du barrage. La totalité des réseaux hydrauliques sont purgés. La centrale hydraulique est démontée. Le transformateur, les armoires électriques sont consignés. Les vérins et les canalisations sont remplis d'eau en lieu et place de l'huile.

En 2009, au début de l'étiage de la Loire, les travaux de déconstruction du barrage commencent. Toutes les structures disposées de part et d'autre de la Loire sont démontées et évacuées. Une piste est créée dans le fleuve, collée en amont du radier pour permettre d'accéder à chaque pile et faciliter leur isolement à l'aide de batardeaux. Entre chaque pile, l'eau est pompée, puis les vannes métalliques sont découpées au chalumeau. Les éléments sont transportés sur la rive droite en attendant leur évacuation. Le massif de maçonnerie (môle) situé en rive gauche est entièrement arasé. Le chemin de halage est rétabli permettant le passage d'une piste cyclable. Le môle rive droite est arasé partiellement et équipé d'un garde-corps.

Le radier et les piles du barrage sont conservés respectivement pour la stabilité du lit du fleuve et pour recevoir un projet de passerelle cycliste de la Communauté d'agglomération blésoise (Agglopolys).

Lors des travaux, plusieurs mesures ont été mises en place pour protéger la Loire :

- une procédure d'alerte pollution avec tous les intervenants (usine de l'eau, pompiers, Conseil général et entreprises) ;
- des barrages flottants au droit des vannes à démonter et à la prise d'eau de l'usine de l'eau de la ville de Blois ;
- une inspection détaillée des engins tous les matins avant leur intervention dans la Loire ;
- une analyse de la qualité de l'eau en amont et aval du barrage toutes les semaines.



Le barrage, vannes baissées, avant son démantèlement : le môle en rive gauche sera lui aussi entièrement détruit.



Le barrage après sa démolition : seules les piles subsistent.

Résultats

Fin novembre 2009, le barrage était entièrement démantelé. Le plan d'eau dit du Lac de Loire n'est quant à lui plus fonctionnel depuis 2005. À ce jour le projet de passerelle cycliste a été mis entre parenthèses.

Entretien avec Pierre Steinbach, ingénieur à l'ONEMA

Quel est l'intérêt de l'effacement du barrage de Blois pour les poissons migrateurs ?

Un suivi local a-t-il été mis en place pour apprécier la reconquête piscicole ?

Pour Blois, comme pour Maisons-Rouges, aucun suivi local n'a été mis en place pour ce qui concerne les poissons migrateurs. Il est donc difficile de mettre en évidence des réponses spécifiques du peuplement piscicole au démantèlement de ces ouvrages, même si des résultats sont perceptibles à l'échelle du bassin.

S'agissant d'obstacles infranchissables, est-il vraiment besoin d'un suivi pour savoir que les conditions de libre circulation des poissons migrateurs ont été totalement rétablies dès lors que l'on supprime l'obstacle et que sa hauteur de chute devient égale à zéro ?

Le barrage de Blois constituait un obstacle infranchissable dès qu'il était levé (aux alentours du 10 juin et jusqu'à la fin octobre). Durant cette période, seules des contraintes hydro-sédimentaires pouvaient amener à abaisser temporairement les clapets afin d'assurer la transparence sédimentaire de l'ouvrage. Nous sommes donc passés d'une rupture de continuité totale pour les poissons migrateurs, notamment vis-à-vis de l'anguille, entre la fin du printemps et le début de l'automne, à une transparence migratoire totale toute l'année.



Découpage et évacuation des vannes situées entre les piles.

ACTIONS SIMILAIRES

Le barrage de Maisons-Rouges dans l'Indre-et-Loire, a été effacé en 1999 pour rétablir la continuité écologique de la Vienne. Il fut l'un des premiers exemples d'effacement conséquent de barrage en France.

